



COMMUNIQUE

Après les propos du ministre de l'intérieur mardi dernier, les Unions départementales CGT, FO, FSU et Solidaires de Loire Atlantique réaffirment leur attachement à la liberté d'expression et s'opposent en conséquence à la dissolution de « Nantes Révoltée ».

Le ministre prend également prétexte des violences commises lors de la manifestation du 21 janvier dernier – dont nous ne sommes pas responsables – pour exiger que les organisations syndicales déclarent leurs manifestations en préfecture.

Ne lui en déplaise, il y a une tradition en Loire Atlantique : jamais nous ne demandons l'autorisation du Préfet pour manifester et exprimer nos revendications. C'est pour nous une question de démocratie et ce n'est pas à l'Etat de dicter notre ligne de conduite. La journée de mobilisation revendicative d'hier – après celle du 5 octobre – démontre que nos organisations syndicales manifestent de manière déterminée mais sans violence.

Nous n'acceptons pas les amalgames et réaffirmons que nous continuerons à informer, notamment par voie de presse, de nos parcours sans les déclarer comme c'est le cas depuis 1955, année où un jeune ouvrier nantais était tué par balle lors d'une manifestation revendicative.

Nantes, le 28 janvier 2022